

# Les lycéens ont fait la loi.

## Comme à l'Assemblée nationale

Lundi matin, deux classes du lycée Louis Modeste-Leroy, terminale générale et terminale STI2D (Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable), ont participé à une simulation de débat parlementaire, dans le cadre des cours d'instruction civique, avec leur professeur d'histoire-géographie, Clémence Saline, puisque le sujet de l'année porte sur la démocratie. Deux fonctionnaires de l'Assemblée nationale, membres de l'association 'Parlons Démocratie' ont expliqué et dirigé la manière d'en débattre: Christine Juberthie, responsable des interventions Parlement, et Michel Bermond, conseiller, chef de division à la division de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques de l'Assemblée nationale.

### **Écrire la loi, la discuter, la modifier et la voter**

Dans l'amphithéâtre du lycée, les deux membres de l'association 'Parlons Démocratie' ont tout d'abord expliqué, en détail, la nature et les fonctionnements du Parlement réunissant 577 députés à l'Assemblée nationale et 378 sénateurs. Les quarante-quatre lycéens ont pu apprendre et expérimenter comment écrire la loi, la discuter, la modifier et la voter, en participant à une simulation des débats à l'Assemblée nationale, sur un thème travaillé en amont, une proposition de loi visant à instaurer une majorité numérique et à lutter contre la haine en ligne. Les lycéens s'étaient distribué les rôles avant d'engager les débats: un président de l'Assemblée nationale, épaulé par deux vice-présidents, un rapporteur de la loi et deux ministres. Les autres lycéens simulaient des députés. Les débats ont concerné les nombreux amendements proposés. Les amendements est une spécificité, unique au monde, du mode de fonctionnement du Parlement français.

### **Développer le savoir être citoyen**

Chacun a parfaitement tenu son rôle et les débats ont été réalistes, pertinents et de grande qualité. Le tout accompagné des explications et conseils des deux membres de l'association 'Parlons Démocratie', dont les interventions ont fait comprendre aux lycéens le fonctionnement de la démocratie, et ont servi à transmettre un savoir-faire citoyen. En incarnant le rôle

de décideurs politiques, les élèves ont appris le processus démocratique de manière active et ont développé un 'savoir être' indispensable à la vie en société et à la vie démocratique : argumenter, écouter, respecter les autres opinions, s'exprimer en public, avec la capacité de se laisser convaincre.

Ça, c'était dans le cadre d'une vision idéale de l'expression démocratique au Parlement. Dans la réalité, on retiendra quelques saillies qui ont marqué les riches heures de l'Assemblée nationale où, entre insultes, menaces, propos racistes, antisémites, doigts et bras d'honneur, les députés n'ont pas toujours été à la hauteur de leur rôle.

Pour l'Histoire, on a retenu les propos d'Hector Rolland qui, le 26 novembre 1974, alors que Simone Veil, rescapée des camps de la mort, est à la tribune de l'Assemblée nationale pour défendre la légalisation de l'avortement, lui reproche « **le choix d'un génocide** ». Ceux de Jean-Marie Daillet qui évoque les embryons « **jetés au four crématoire** », de Jacques Médecin qui parle alors de « **barbarie organisée et couverte par la loi comme elle le fut par les nazis** ». Et que dire, dernière en date, de cette députée LFI qui traite ses collègues parlementaires de « **vils charognards** » lors d'une séance de la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale. De belles leçons de 'savoir être'. Non ?



Les lycéens des deux classes de terminale ont écrit la loi, l'ont discutée, modifiée et votée. CM





Le 'président' de l'Assemblée nationale et ses deux 'vice-présidents', conseillés par Christine Juberthie et Michel Bermond de l'association 'Parlons Démocratie'. CM